



Travailler avec un permis de conduire algerien

Par **yvel31**, le **04/03/2010** à **20:38**

Bonjour, j'avais le statut étudiant algérien donc j'avais le droit de conduire en France avec mon permis de conduire algérien pendant mes études et maintenant j'ai un titre de séjour vie privée et familiale et j'ai déposé mon dossier d'échange de permis contre un permis français, on m'a dit à la préfecture que j'ai le droit de conduire pendant une année avec mon ancien permis avant d'avoir le permis français. Je cherche un travail comme chauffeur livreur et je voulais savoir si je peux postuler ou est-ce que j'ai le droit de travailler comme chauffeur avec mon permis algérien en attendant que l'échange s'effectue à la préfecture? Il me reste 6 mois. Est-ce que l'employeur ou bien l'agence d'interim peut accepter ma candidature? Merci beaucoup pour votre travail

Par **Cleyo**, le **06/03/2010** à **00:21**

Bonsoir, Vous pouvez tout à fait conduire dans l'attente de l'échange de votre permis, votre permis algérien est toujours valable, rassurez-vous. Cleyo

Par **yvel31**, le **06/03/2010** à **00:23**

merci cleyo mais pour conduire je sais mais est-ce que les employeurs dans le secteur du transport connaissent la loi et acceptent que je travaille comme chauffeur avec mon permis en attendant l'échange?

Par **soufianouv12**, le **18/02/2013** à **13:22**

bonjour rnj'ai le meme brebleme que vous ,et j'ai passé un entretien d'embouche comme chauffeur ,j'ai rien dit au responsable,mais la logique dit qu'on peut travaillé avec notre permis tant qu'on a pas dépassé 1 an ,alors que notre carte séjour montionne bien l'autorisation de travaillé puis on pas d'autre déplome ,je vous conseille de postuler les offres de chauffeur que vous ariverez a fournir le dossier,contactez drectement la prefecteur ,pour qu'ils vous trouveront une solitionrnsurtout si vous ne toucherez pas les allocations chommagesrnmerci bonne chance a vous et a moi qu'il a le meme prebleme